

Clause
Sociale
34

Les achats socialement responsables : un levier pour vos territoires!

Mission Interinstitutionnelle Clause Sociale 34

Saint-Aunès, le 11 mai 2023

Centre de formation des maires et des élus



Plan



- ✓ Présentation de la Mission Interinstitutionnelle Clause Sociale 34
- ✓ Quiz sur les clauses sociales
- ✓ Quelques chiffres
- ✓ Exemples de marchés clausés

Clause Sociale 34



Présentation de la Mission Interinstitutionnelle Clause Sociale 34

Historique

- Création en 2010 avec la volonté d'encourager l'usage des clauses sociales dans le département de l'Hérault
- Financeurs:
 - ✓ Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
 - ✓ Département de l'Hérault (CD 34)
 - ✓ Fond Social Européen (FSE)
- Mission portée par l'association APSH 34

Le rôle de la Mission Interinstitutionnelle Clause sociale 34



Animation d'un réseau d'experts



Pôle ressources: Site, observatoire statistique,
veille d'actualités, annuaire IAE, réseaux
sociaux...



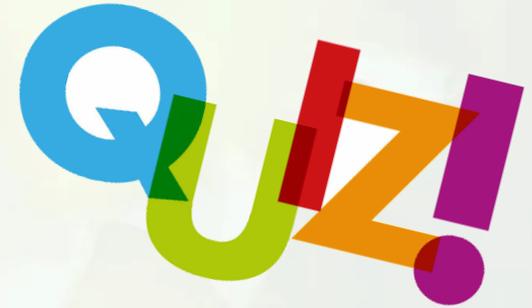
Sensibilisation des acheteurs



Coordination des marchés clausés
départementaux et régionaux

QUIZ!

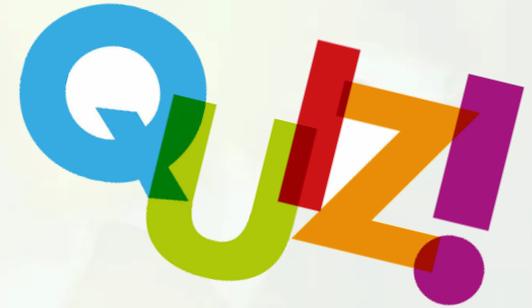
Question 1



Un achat socialement responsable c'est un achat :

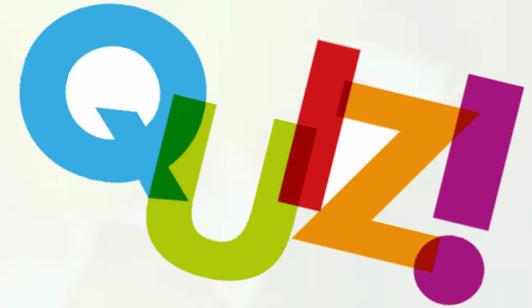
- A – qui favorise l'insertion sociale de personnes éloignées de l'emploi
- B – qui permet le développement économique local
- C – qui inclut une clause sociale d'insertion

Réponse



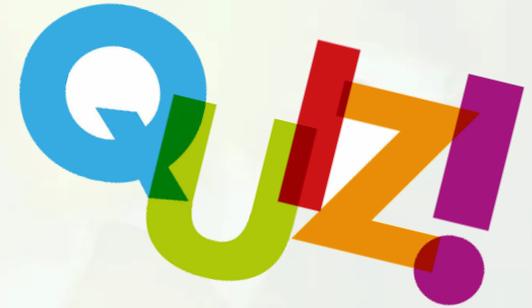
Réponse A, B et C : La notion d'achat socialement responsable ne se limite pas aux clauses sociales d'insertion. De nombreuses orientations peuvent aussi être prises en compte, l'achat éthique, le commerce équitable, l'égalité femme/homme, la lutte contre les discriminations,...

Réponse



- La commande publique est un levier :
 - ✓ d'insertion sociale et professionnelle pour les publics fragiles → lutte contre l'exclusion
 - ✓ de promotion de l'emploi → soutient l'activité économique des structures de l'Economie Sociale et Solidaire
 - ✓ de développement économique local → Accès aux marchés publics pour les TPE/PME.

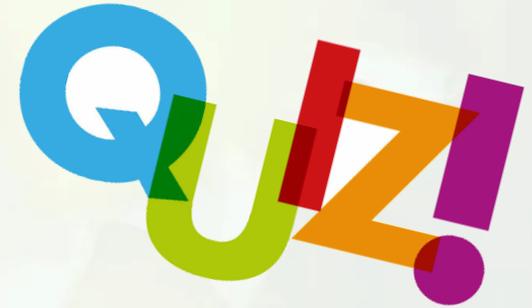
Question 2



L'acheteur doit prendre en compte le social dans ses achats?

VRAI OU FAUX ?

Réponse



VRAI

L'article L2111-1 du CCP : « *La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leur dimensions économique, sociale et environnementale.* ».

Cette prise en compte s'effectue quelque soit le montant de l'achat, indépendamment des seuils de publicité.

Question 3



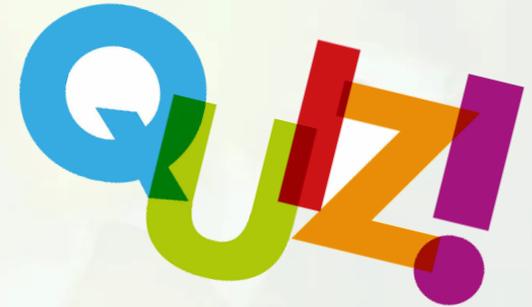
Le Plan national des achats durables (PNAD) prévoit à horizon 2025 un objectif de marchés avec des dispositions sociales de:

A- 10%

B- 30%

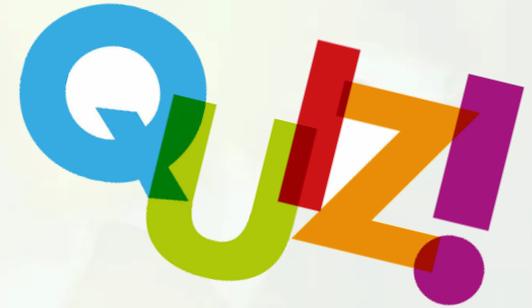
C- 100%

Réponse



- Réponse B: 30%
- Objectifs stratégiques du PNAD 2022-2025
 - ✓ 30% des marchés publics doivent contenir une disposition sociale
 - ✓ 100% des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale
- Le Plan National pour des Achats Durable est une feuille de route pilotée par le Commissariat général au développement durable

Question 4



Les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) intègrent un modèle de clause sociale d'insertion pré-rédigée.

VRAI OU FAUX ?

Réponse

- Vrai
- Les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) sont des textes types généraux qui relèvent du Code des marchés publics.
- 6 nouveaux CCAG promulgués le 1^{er} avril 2021.
- Ils complètent le code des marchés publics et intègrent les clauses sociales (public, modalité, pénalités...)



Question 5



2. Que signifie l'acronyme SPASER* ? :

- A- Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables
- B- Système promotionnel des achats publics socialement et écologiquement réussis
- C- Société portée sur les achats publics socialement et écologiquement réutilisables
- D- Ce n'est pas un acronyme, c'est le nom du député qui a porté la loi SPASER

Réponse



A- Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables

Obligation d'adopter et de publier un SPASER lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros HT.

Evolution législative

2014

Loi ESS

Introduction des SPASER qui déterminent les objectifs d'achats, notamment les dispositions sociales pour les collectivités plus de 100 millions € HT d'achat annuel

2021

Loi Climat et résilience

Obligation de prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques

2021

Nouveaux CCAG

Intégration des exigences sociales dans 6 nouveaux CCAG

2022

PNAD 2022-2025

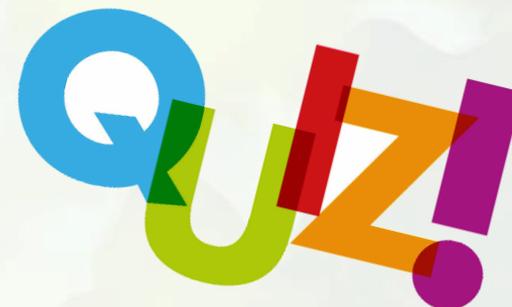
Objectif 100% des marchés analysés et 30% des marchés avec une disposition sociale

2023

SPASER 2

Abaissement du seuil du SPASER à 50 millions € HT d'achat annuel

Question 6



Je peux promouvoir l'insertion avec une clause sociale dans un marché public avec :

A – Un critère de sélection ?

B – Un critère d'exécution ?

C – Un marché réservé ?

Réponse



A, B et C :

Un critère de sélection

Un critère d'exécution

Un marché réservé

Des outils juridiques

Code de la commande publique du 01/04/2019

La condition d'exécution

(art. L 2112-2)

L'entreprise réserve un certain nombre d'heures de travail à une action d'insertion professionnelle.

Le critère de sélection des offres

(art. L 2152-7)

Les propositions de l'entreprise en matière d'insertion font l'objet d'une notation au même titre que le prix ou les détails.

Des outils juridiques

Code de la commande publique du 01/04/2019

Le marché réservé

(art. L 2113-12 à L 2113-15)

Sans rien changer à l'objet technique du marché, celui-ci ou seulement un de ses lots est réservé aux structures employant majoritairement des travailleurs reconnus handicapés et / ou défavorisés.

L'achat d'insertion

(art. L 2123-1 à L 2123-7)

Permet l'achat de prestation par le donneur d'ordres, l'objet du marché est l'insertion sociale et professionnelle.

Question 7



Les clauses sociales ne concernent que les marchés de travaux.

VRAI OU FAUX ?

Réponse



FAUX

Cela concerne les prestations de services, les prestations intellectuelles, la délégation de services publics, les contrats de concessions...

Exemple de secteurs concernés



Nettoyage, propreté



Espaces verts



Gestion des déchets et recyclage



Restauration collective et traiteur



Création graphique et impressions



Accueil, secrétariat



Gestion d'équipement par délégation de service public



Assistance informatique



Réalisation d'enquêtes



Bâtiment et travaux publics (construction, rénovation, maintenance)



Ingénierie, maîtrise d'œuvre

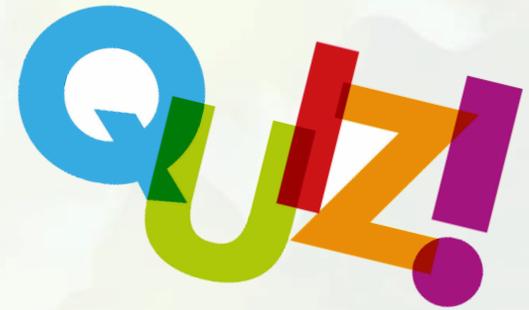
Question 8



Une clause sociale d'insertion c'est :

- A- un nombre de personnes éloignées de l'emploi à embaucher
- B- un nombre d'heure travail / de formation à réaliser par des personnes éloignées de l'emploi
- C- des mesures relevant de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) à prendre par l'attributaire

Réponse



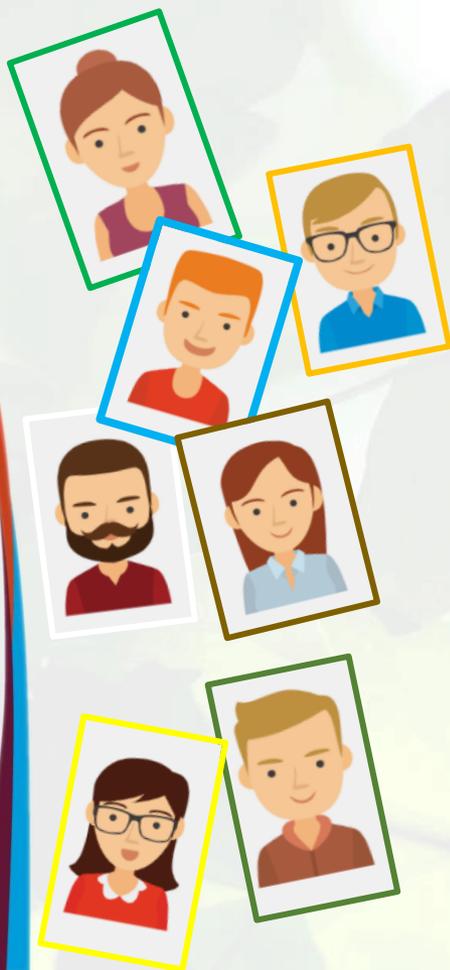
Réponse B- un nombre d'heure travail / de formation à réaliser par des personnes éloignées de l'emploi

Les modalités d'exécution

- Les clauses d'insertion → volume d'heures insertion à réaliser
 - ✓ L'embauche directe par l'entreprise titulaire du marché
 - ✓ Le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance avec une entreprise d'insertion
 - ✓ La mise à disposition de salariés



Des emplois pour qui ?



Demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois)

Jeunes de moins de 26 ans en difficulté d'insertion

Bénéficiaires de minima sociaux (RSA, AAH, AI, ASS...)

Personnes reconnues travailleur handicapé

Demandeurs d'emploi de + de 50 ans

Personnes prises en charge dans le dispositif IAE

Personnes résidents en QPV ou ZRR

Autres

Question 9



Il peut y avoir un risque de consultation infructueuse en cas d'intégration d'une clause sociale dans un marché.

VRAI OU FAUX ?

Réponse



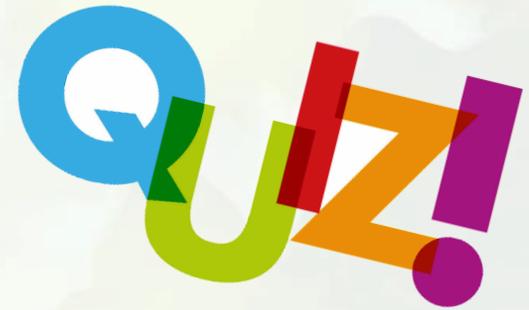
VRAI ET FAUX

Un facilitateur vous accompagne pour éliminer les risques d'infructuosité. Il étudie les aspects techniques du marché et guide l'acheteur dans les étapes.

En effet, l'insertion doit faire l'objet :

- d'une définition précise des besoins, des objectifs et des attentes du donneur d'ordre,
- d'une connaissance de l'offre d'insertion du territoire
- d'un sourcing préalable
- d'une adaptation au marché et aux capacités des entreprises

Question 10



Il y a un impact de l'insertion sur la qualité du travail réalisé et le délai de réalisation.

VRAI OU FAUX ?

Réponse



FAUX

Les retours d'expérience montrent que l'introduction d'une clause sociale ne nuit pas à la qualité des travaux ou des services réalisés.

Dans son marché l'entreprise a une obligation de résultats et des pénalités en cas de retard.

Question 11



Il est toujours pertinent
d'inscrire une clause sociale
dans un marché.

VRAI OU FAUX ?

Réponse



FAUX

Il faut vérifier en amont :

- nombre d'heures d'insertion que le marché va générer
- l'adéquation avec les besoins en recrutement

Question 12



La vie d'un territoire est elle impactée par la mise en œuvre d'une clause sociale ?

VRAI OU FAUX ?

Réponse



VRAI à long terme

L'objectif de remise à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées permet une plus value en terme économique et développement durable. (Activité économique des entreprises locales, achats de la vie courante...).

Question 13



L'acheteur qui introduit une clause sociale effectue son suivi et le contrôle de l'exécution.

VRAI OU FAUX ?

Réponse



FAUX

Les donneurs d'ordres peuvent s'appuyer sur un facilitateur de clauses sociales pour être accompagnés dans leur démarche et effectuer le suivi de la clause.

Les facilitateurs sont des acteurs essentiels. Ils interviennent à toutes les étapes du marché et sont à l'interface entre les acheteurs et les entreprises.

Le rôle des facilitateurs

Je rédige les articles
liés à la clause dans
les documents du
dossier de
consultation.

**Je définis les
modes d'exécution**
de la clause sociale.

**J'informe, je conseille et
je contrôle** les
entreprises attributaires.

Je valide l'éligibilité
des candidats.

**Je définis le niveau
d'exigence** de
l'action d'insertion.

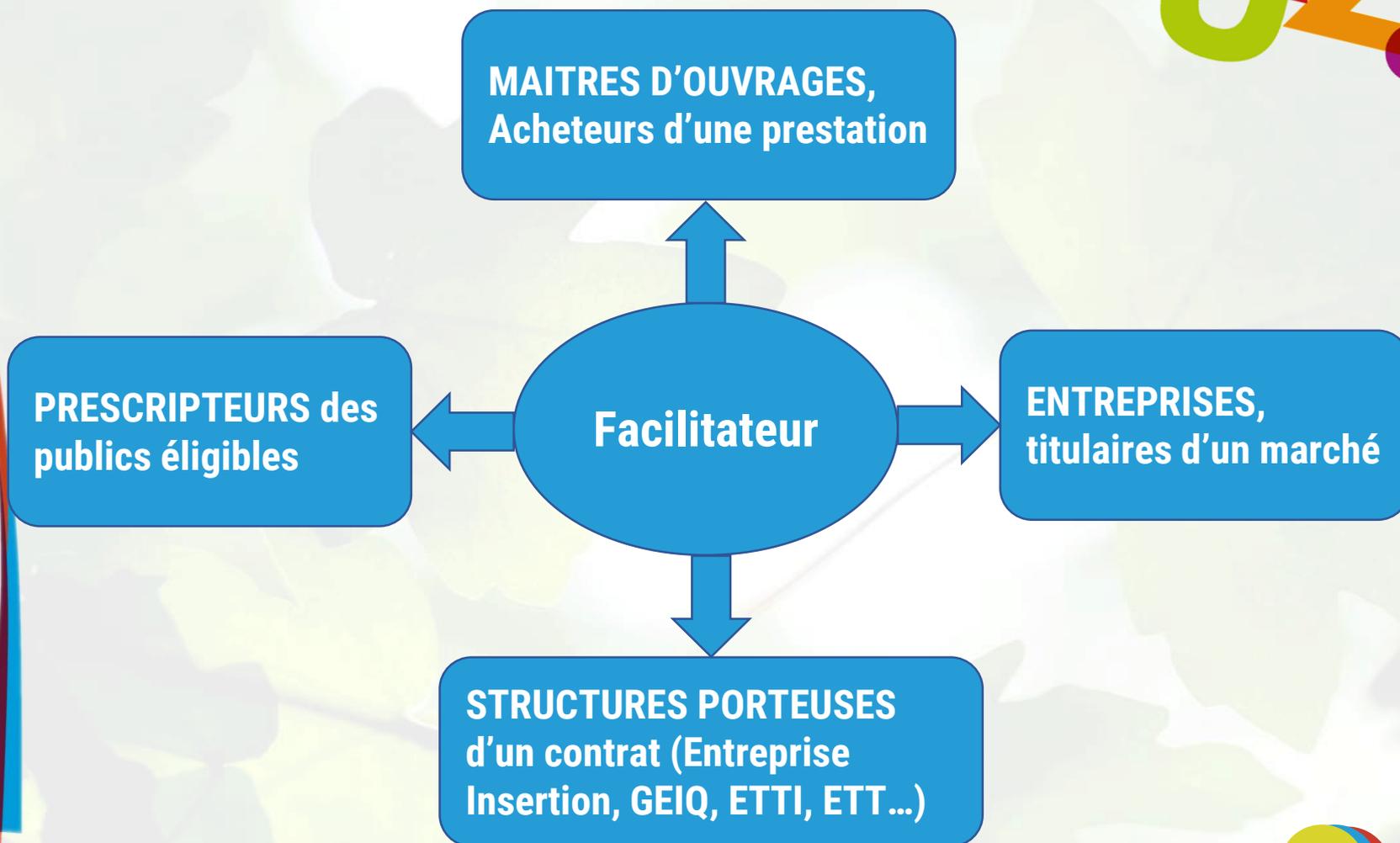
**Je comptabilise les
heures** d'insertion
réalisées.

Je repère les marchés
qui se prêtent à
l'introduction d'une
clause sociale.

J'élabore le bilan
final de l'opération.

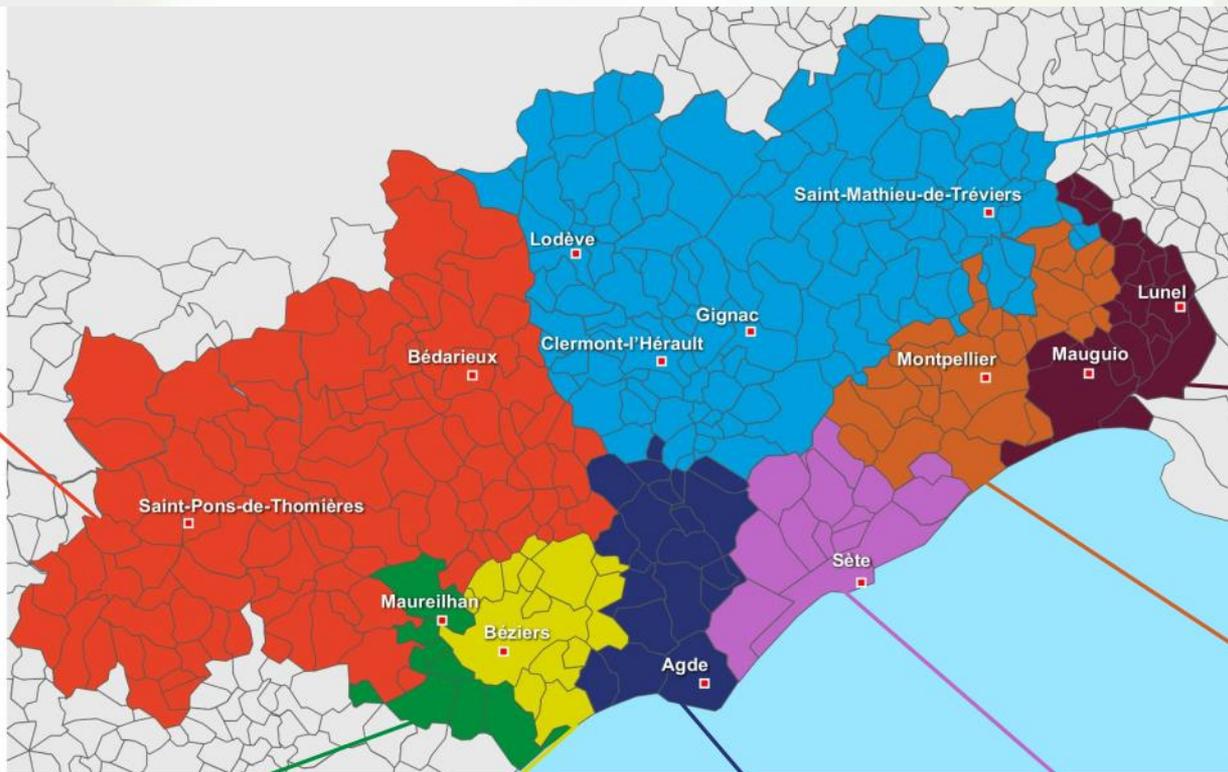


Rôle du facilitateur



Le réseau des gestionnaires de clause sociale de l'Hérault

RDL
Insertion
PLIE Haut Languedoc et Vivarais
Clauses Sociales
Lydie NIETO



Departement
Hérault
Olivier SALAS*

plie
Est
Héraultais
Karine BREGUIBOUL

montpellier
Méditerranée
métropole
Sylvia FIGUEIREDO
Kamelia KAMEL

RIse
Les Sablières
CARRIÈRES - LES BÉZIÈRES - COLOMBIÈRES
LEZOUAN - MAUREILHAN - MAUREILHAN
MONTPELLIER - MONTPELLIER - MONTPELLIER
VAL-D'AUX-PLAGES - VIVIÈRES
Karine BAYLAC

Plie
BEZIERS
MEDITERRANEE
PLAN LOCAL POUR L'INSERTION & L'EMPLOI
Marlène TIRABI

L'AGGLO
HERAULT MEDITERRANEE
Caroline CLERC
Bernard LARTIGUE

Sète
AGGLOPÔLE
Méditerranée
ARCHIPEL DE THAU
Michel VALERO

* Olivier SALAS gère également tous les marchés internes du Conseil départemental

Trouver votre facilitateur

<https://www.clausesociale34.fr/qui-est-mon-expert-local>

Clauses et préjugés



CLAUSES ET PRÉJUGÉS : ON VOUS DIT TOUT !



<https://youtu.be/fzTWknQ-FKg>

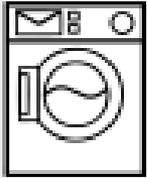


Quelques chiffres

La commande publique dans l'Hérault en 2021



- **691 163** heures d'insertion (+8%),
- **864** marchés clausés (+50%),
- **89** acheteurs (+ 14%),
- **1 645** bénéficiaires (+ 13%).



Exemple de marchés clausés

Exemple

Extension et renouvellement des réseaux (eau potable, assainissement, eaux usées), marchés à bons de commandes, Agglomération du Pays de l'Or

2020-2023

6621

Heures
d'insertion
réalisées

1

Entreprise a
réservé des
heures aux
personnes en
insertion
professionnelle



Exemple

Viabilisation ZAC des châtaigniers T4, Saint Aunès



6505 h sur
l'opération

2020-2027

2047

Heures
d'insertion
réalisées

4

Entreprises

5

Salariés ont été
embauchés

Exemple

Fourniture et livraison de restauration centre de loisirs Communauté de Communes du Pays de Lunel Plan PROGRES

2022-2023



Le plan progrès permet de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation, Il permet la recherche de solutions opérationnelles de nature à améliorer l'efficacité de l'achat

Rechercher un prestataire socialement responsable

1. IAE et Handicap

<https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/prestataires/>

<https://herault.fr/publication/74/16-le-guide-de-l-achat-public-socialement-responsable.htm>

2. Structures de l'IAE :

<https://www.clausesociale34.fr/annuaire-des-siae>

www.occitanie.lesentreprisesdinsertion.org

www.iae34.org

3. Réseaux Handicap:

www.aresat-occitanie.fr

www.reseau-gesat.com

www.handeco.org

www.unea.fr

www.entreprises-adaptees.fr

Bibliographie

- Mode d'emploi: Les achats socialement responsables (Avisé, 2015)
- Recueil: les fondamentaux de la clause sociale d'insertion (AVE, Nov 2016)
- Repères et bonnes pratiques : Intégration des clauses sociales dans la commande publique des Conseils Régionaux (Avisé, Fév 2014)
- Guide des achats privés socialement responsables : des opportunités pour les structures d'insertion par l'activité économique (Avisé, Nov 2014)
- Guide OEAP de la commande publique et de l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées (Oeap, Oct 2015)
- Fiches techniques de Patrick Loquet : www.patrickloquet.fr
- Guide sur les aspects sociaux de la commande publique (DAJ, 2018)



Clause
Sociale
34



Pour P.L.I.E. Est Héraultais

Karine BREGUIBOUL
Chargée de projet -Facilitateur de clauses sociales
06.64.86.90.00 / 04.67.83.55.15

Email: kbreguiboul@plie-estheraultais.fr

Pour l'équipe de la Mission Interinstitutionnelle Clause Sociale 34

Florence GRANDVALET
Chargée de Mission
Tel: 04-11-32-04-90 / 06-35-45-30-86

Email : florence.grandvalet@clausesociale34.fr

Site : www.clausesociale34.fr

Questions

